

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	14 septembre 2011	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	14 septembre 2011	
		En exercice: 29
		Présents : 29
		Votants : 29

Séance du 26 septembre 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt six septembre deux mille onze à dix neuf heures, à l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

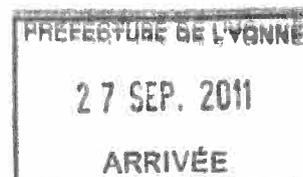
ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant de Madame Miren MATIVET-KERBRAT), Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant de Monsieur Yves GENTY), Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yves GENTY, suppléé par M. Yann CHANDIVERT
Madame Miren MATIVET-KERBRAT, suppléée par M. Mohamed BELKAID

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : cadeau pour le départ d'un agent



N°ADM /2011/54	Conseil communautaire du 26 septembre 2011
----------------	---

OBJET : cadeau pour le départ d'un agent

Afin de pouvoir allouer un cadeau lors du départ d'un agent employé depuis au moins 2 ans par la Communauté de Communes du Jovinién, et ainsi le remercier des bons et loyaux services rendus à la collectivité, il est proposé d'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à cette dépense et d'attribuer le cadeau ainsi acquis à l'agent concerné.

Le montant s'élèvera au maximum à 500 € par agent et sera régulièrement inscrit au budget.

Vu l'exposé du président,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'allouer un cadeau lors du départ d'un agent employé depuis au moins 2 ans par la Communauté de Communes du Jovinién, et ainsi le remercier des bons et loyaux services rendus à la collectivité.

FIXE le montant maximum de l'achat à 500€ par agent.

AUTORISE le président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette dépense et d'attribuer le cadeau ainsi acquis à l'agent concerné.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Communauté de Communes
* du Jovinién *



Date de réception
par la Préfecture : 27/09/2011

date de publication : 27/09/2011